RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00326
Numéro SIREN : 453 453 060
Nom ou dénomination : ABER PROPRETE AZUR

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2018 sous le numéro de dépôt 9041

9041

ABER PROPRETE AZUR
Société par actions simplifiée au capital de 1 120 000 euros
Siège social : 213 rue Denis Papin, 73290 LA MOTTE SERVOLEX
453 453 060 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 31 mars,
A 10 heures.

La Société ABER, Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros, ayant son siège social à ST JACQUES DE LA LANDE (35136), 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 347 706 095 RCS RENNES,

Représentée par son Président, Monsieur Dominique GADONNEIX,

Associée unique de la société ABER PROPRETE AZUR,

En présence de Monsieur Dominique GADONNEIX, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Dominique GADONNEIX de son mandat de Président à compter du 1er avril 2018, nomme en qualité de nouveau Président, pour une période illimitée :

Mademoiselle Sophie GADONNEIX
Née à BREST le 23 septembre 1988
De nationalité française
Demeurant : 395 Les Mille Fossés, 35310 BREAL SOUS MONTFORT

Mademoiselle Sophie GADONNEIX accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry : dépôt N°9041 en date du 19/04/2018

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIEE UNIQUE
La Société ABER
Représentée par
Monsieur Dominique GADONNEIX

